



VIDE GRENIERS du DIMANCHE 13 septembre 2026

Organisé par l'association **YTRAC ANIMATIONS**

BULLETIN D'INSCRIPTION à envoyer chez Christina Lheveder, 5 avenue Arsène Vermenouze, 15130 Ytrac.

Informations : 06 75 39 22 56 ou 06 30 08 04 13 ou 06 23 20 06 90 ou 06 88 11 28 52 ou 06 78 70 25 75.

Nom : Prénom :

Adresse.....

.....

.....

Code Postal : Ville.....

Tél : Mail:.....

Pièce d'identité N°:.....

(En respect des dispositions réglementant l'organisation des vide-greniers, vous devez **IMPÉRATIVEMENT** joindre à votre inscription la photocopie de votre carte d'identité (passeport ou permis de conduire.)

Tarif place couverte 3 M.L. avec une table et une chaise	12 €
Tarif place non couverte 3 M.L.	6 €
Tarif une table et une chaise	3 € A préciser lors de l'inscription. Aucune table ne sera disponible le jour du vide grenier

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné..... déclare sur l'honneur et certifie:

- de ne pas être commerçant
- de ne vendre que des objets personnels et usagés
- De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal)

Fait à : le :

Signature :

Pièces à fournir :

- ✓ Règlement par chèque
- ✓ Photocopie pièce d'identité recto-verso
- ✓ Bulletin d'inscription complété
- ✓ Exemple du règlement intérieur dûment signé.

Toute inscription incomplète ne sera pas validée

Règlement vide greniers

Organisé par Ytrac Animations, le dimanche 13 septembre 2026 à Ytrac (15130)

Art. 1 : L'accueil des exposants aura lieu le matin, à partir de **7h00 jusqu'à 9h00**. Après être déchargés, **tous les véhicules devront être stationnés sur le parking prévu à cet effet.**

Art.2 : L'accueil des visiteurs se fera de 9H00 à 17h30.

• **Art. 3 :** Le prix de l'emplacement est de 6 € les 3 M.L. pour une place non couverte ; 12 € pour une place couverte avec une table et une chaise et 3€ pour une table et une chaise. Les tables et les chaises doivent être demandées lors de l'inscription. **Aucune table et chaise ne sera disponible le jour du vide grenier si elles n'ont pas été réservées à l'inscription.** Date de clôture d'inscription : 10 septembre 2026.

• **Art. 4 :** Le vide grenier est réservé aux particuliers, non professionnels.

• **Art. 5 :** Les emplacements **seront attribués par les organisateurs** et **ne pourront être contestés.**

• **Art. 6 :** Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles : ex : animaux, armes, nourriture, produits inflammables. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. (les particuliers devront déclarer sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations dans l'année civile (Article R 321.9 du code pénal)).

• **Art. 7 :** Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner et doivent donc être couverts par leur propre assurance.

• **Art. 8 :** Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous leur entière responsabilité.

• **Art. 9 :** A la fin du vide grenier, les véhicules pourront avoir accès au parking du dojo d'Ytrac à partir de 17h. Les exposants sont tenus de remballer les invendus et de procéder soigneusement au nettoyage de leur emplacement afin de les laisser en parfait état de propreté. Aucun objet ou déchet ne devra être laissé sur place.

• **Art.10 :** Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. En aucun cas, la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée. Même en cas de pluie, intempérie ou de force majeure.

• **Art.11 :** Une buvette sera à votre disposition sur place. La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice de la manifestation.

• **Art.12 :** Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

SIGNATURE (précédée de la mention lu et approuvé)